

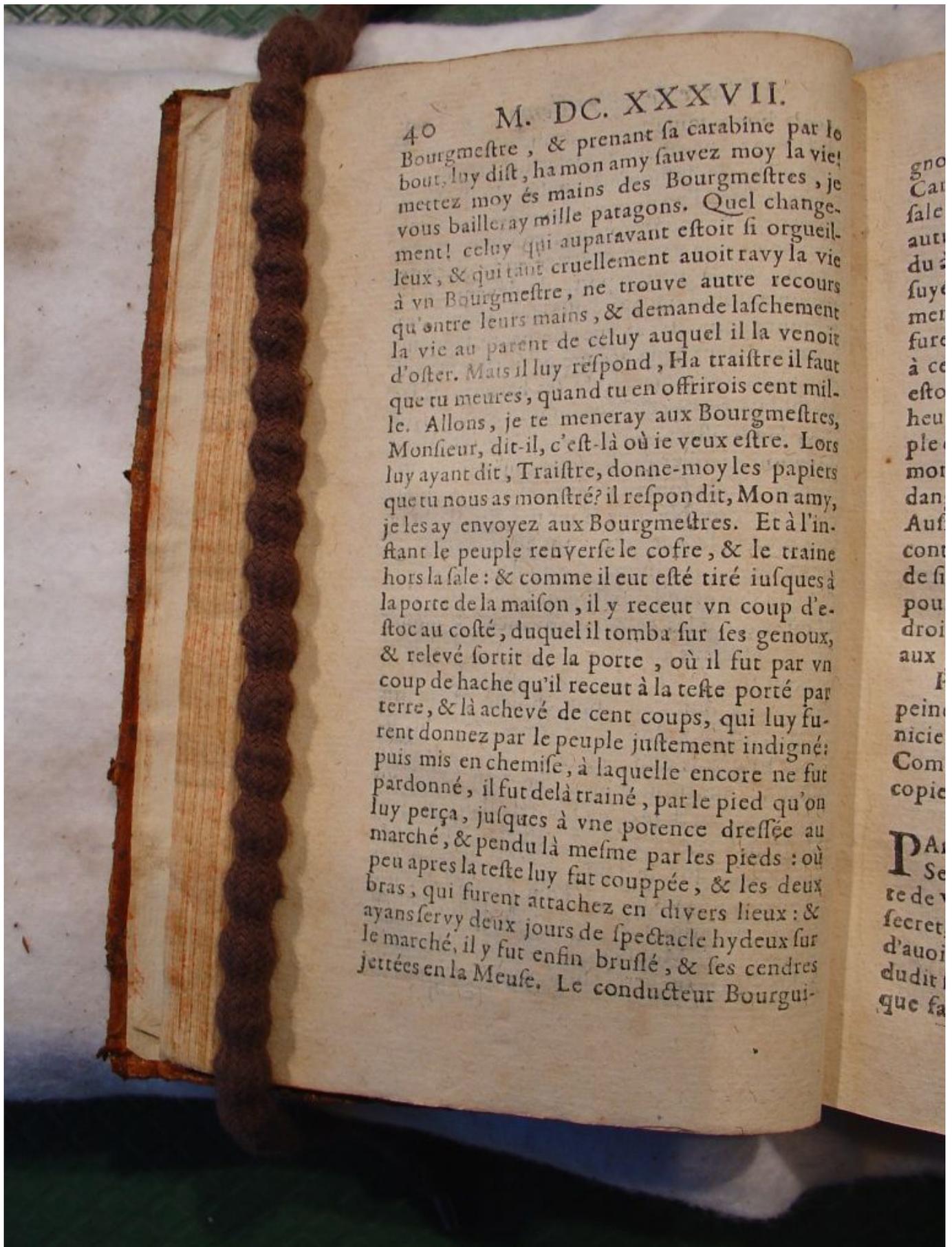
1637_039.jpg

Histoire de nostre Temps. 39

avec la bourgeoisie, poursuivans tous ensemble la vengeance d'une si meschante trahison. Cependant le susnommé cousin dudit sieur Bourgmestre (l'un de ceux qui avoient mis les Dames en seureté) retourna, conduisant une grosse piece de canon, & arrivé en la place de S. Jean, vid la grande porte de devant de la maison enfoncée: & ayât laissé là le canon, entra & monta pour aller en une sale haute, laquelle aucuns avoient desia occupé, & s'y estant lancé d'un plein saut pour crainte des harquebusades des soldats retirez en la chambre voisine, leur cria, Ha traistres rendez vous? la grosse piece de canon va ioüer, & elle vous emportera tous: à quoy lesdits soldats dirent, Monsieur, nous nous rendons. Ne tirez-donc pas, dit-il: j'iray dire au peuple que vous-vous estes rendus, & qu'on ne tire le canon. Ce qu'il fit à l'instant: & suivi d'un grand nombre de bourgeois, arrivé où estoient les soldats, s'avance, & monté sur un cofre mis au travers d'une porte ouverte, qui servoit de barricade pour tirer sur les bourgeois qui s'en approchoient, leur dist qu'ils eussent à donner les armes, ce qu'ils firent. Et estans admonestez de livrer le traistre assassin, qui estoit aupres d'eux couché sur un liét, (le cœur & le corps luy défailans) un peu blessé au front, mais si legerement qu'il eut encore la curiosité de demander à ses filles, & par importunité, un miroir pour contempler son visage esgratigné, le tirerent de dessus le liét, disans, tenez, Monsieur le voilà. Donc ce miserable s'avâçant vers le susdit cousin du deffunt

c iiij

1637_040.jpg



40 M. DC. XXXVII.
Bourgmestre, & prenant sa carabine par le
bout, luy dist, ha mon amy sauvez moy la vie!
mettez moy és mains des Bourgmestres, je
vous bailleray mille patagons. Quel change-
ment! celuy qui auparavant estoit si orgueil-
leux, & qui tant cruellement auoit ravy la vie
à vn Bourgmestre, ne trouve autre recours
qu'entre leurs mains, & demande laschement
la vie au parent de celuy auquel il la venoit
d'oster. Mais il luy respond, Ha traistre il faut
que tu meures, quand tu en offrirais cent mil-
le. Allons, je te meneray aux Bourgmestres,
Monsieur, dit-il, c'est-là où ie veux estre. Lors
luy ayant dit, Traistre, donne-moy les papiers
que tu nous as monstré? il respondit, Mon amy,
je les ay envoyez aux Bourgmestres. Et à l'in-
stant le peuple renuerse le cofre, & le traine
hors la sale: & comme il eut esté tiré iusques à
la porte de la maison, il y receut vn coup d'e-
stoc au costé, duquel il tomba sur ses genoux,
& relevé sortit de la porte, où il fut par vn
coup de hache qu'il receut à la teste porté par
terre, & là achevé de cent coups, qui luy fu-
rent donnez par le peuple justement indigné:
puis mis en chemise, à laquelle encore ne fut
pardonné, il fut delà trainé, par le pied qu'on
luy perça, jusques à vne potence dressée au
marché, & pendu là mesme par les pieds: où
peu apres la teste luy fut couppée, & les deux
bras, qui furent attachez en divers lieux: &
ayans seruy deux jours de spectacle hydeux sur
le marché, il y fut enfin bruslé, & ses cendres
jettées en la Meuse. Le conducteur Bourgui-

gno
Car
sale
aut
du à
fuy
men
fure
à ce
esto
heu
ple
mor
dan
Auf
cont
de fi
pou
droi
aux
F
pein
nicie
Com
copie
PA
Se
re de
secret
d'auoi
dudit
que fa

1637_041.jpg

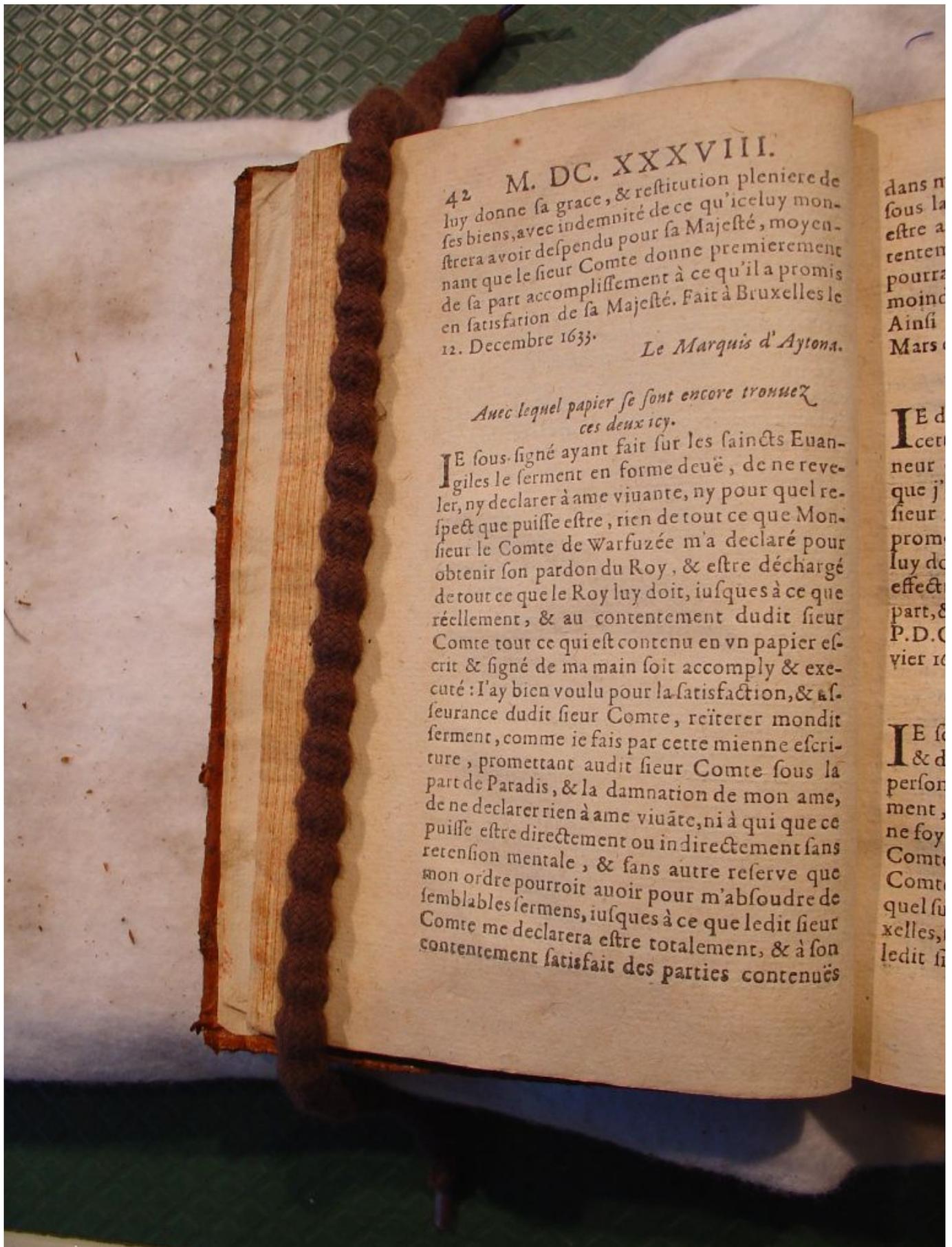
Histoire de nostre Temps. 4^r

gnon n'eut guère meilleur marché que luy : Car ayant esté renversé des premiers dans la sale haute : & reconnu le lendemain parmy les autres morts, il fut pareillement trainé & pendu à la porence du marché. Tous les soldats esuyèrent la mesme vengeance, qui diversement, & en plusieurs endroits sentirent tous la fureur du peuple : & n'eschaperent que deux, à ce qu'on a pû sçavoir de 60. ou 70. qu'ils estoient. Quelques serviteurs aussi de ce malheureux passerét comme les autres : car le peuple extraordinairement irrité de tel attentat, en monstroit vn tel ressentiment, qu'il estoit bien dangereux de tomber alors entre ses mains. Aussi a-t on fait des grandes recherches, & se continuënt encore contre tous les complices de si meschante trahison, qu'on ne peut assez poursuivre, ny chastier, pour s'y voir tous droicts diuins & humains indignement foulez aux pieds.

Pour vous donner aussi connoissance de la peine que les meschans ont à couvrir leur pernicieux dessein : & pour faire voir combien ledit Comte de Warfuzée a gardé ce secret, voicy la copie d'vne lettre trouvée entre ses papiers.

PAr le changement succedé par la mort de la Serenissime Infante, l'affaire du sieur Comte de Warfuzée ne se pouuant traicter avec le secret, & en la forme que cy-devant : Je declare d'auoir escrit, & escriray à Sa Majesté en faveur dudit sieur Comte en termes autant pressants, que faire se pourra, à celle fin que Sa Majesté

1637_042.jpg



42 M. DC. XXXVIII.
luy donne sa grace, & restitution pleniere de
ses biens, avec indemnité de ce qu'iceluy mon-
strera avoir despendu pour sa Majesté, moyen-
nant que le sieur Comte donne premierement
de sa part accomplissement à ce qu'il a promis
en satisfaction de sa Majesté. Fait à Bruxelles le
12. Decembre 1633. Le Marquis d'Aytona.

*Avec lequel papier se sont encore trouvez
ces deux icy.*

IE sous signé ayant fait sur les saints Euan-
giles le serment en forme deuë, de ne reve-
ler, ny declarer à ame viuante, ny pour quel re-
spect que puisse estre, rien de tout ce que Mon-
sieur le Comte de Warfuzée m'a declaré pour
obtenir son pardon du Roy, & estre déchargé
de tout ce que le Roy luy doit, iusques à ce que
réellement, & au contentement dudit sieur
Comte tout ce qui est contenu en vn papier es-
crit & signé de ma main soit accomply & exe-
cuté: J'ay bien voulu pour la satisfaction, & as-
surance dudit sieur Comte, reiterer mondit
serment, comme ie fais par cette mienne escri-
ture, promettant audit sieur Comte sous la
part de Paradis, & la damnation de mon ame,
de ne declarer rien à ame viuante, ni à qui que ce
puisse estre directement ou indirectement sans
retention mentale, & sans autre reserve que
mon ordre pourroit auoir pour m'absoudre de
semblables sermens, iusques à ce que ledit sieur
Comte me declarera estre totalement, & à son
contentement satisfait des parties contenuës

dans n
sous la
estre a
tenten
pourra
moind
Ainsi
Mars

IE d
cer
neur
que j
sieur
prom
luy de
effect
part, &
P.D.C
vier 10

IE s
& d
perfor
ment,
ne foy
Comte
Comte
quel su
xelles,
ledit si

1637_043.jpg

Histoire de nostre Temps. 43

dans mondit escrit; lesquelles parties j'entends sous la condition de mondit serment devoir estre accomplies punctuellement, & au contentement du sieur Comte, auparavant que je pourray dire, declarer, ou laisser scavoir la moindre chose que ledit sieur Comte m'a dit. Ainsi fait en la ville de Liege ce dernier de Mars de l'an 1634.

F. H. P. D. C. D.

IE declare avoir donné, comme ie donne par cette, en qualité d'Ambassadeur, & Gouverneur des armées du Roy, & en toutes autres que j'en pourrois avoir la permission, à Monsieur le Comte de Warfuzée son pardon, & promets de procurer que S. M. le ratifie, & le luy donne en forme dedans quarante jours, en effectuant par ledit sieur Comte ce que de sa part, & de son ordre a esté promis par le R. P. P. D. C. D. à Liege. Fait à Bruxelles ce 9. Janvier 1634.

Le Marquis d'Aytona.

IE sous signé, promets sur la part de Paradis, & damnation de mon ame, de ne reveler à personne du monde directement, ou indirectement, sans retention mentale, le tout à la bonne foy, & suivant l'intention de Monsieur le Comte de Warfuzée tout ce que ledit sieur Comte me veut declarer ce matin, & pour lequel sujet je doyy partir ce jourd'huy vers Bruxelles, seulement aux personnes cōvenuës avec ledit sieur Comte. Ainsi fait à Liege ce pre-

1637_044.jpg



44 M. DC. XXXVII.
mier d'Avril l'an mil six cens trente-cinq.
F. A. P. D. C. D.
Signé,

IE jure sur les saincts Evangiles, de ne ja
mais declarer à personne le contenu de l'o
bligation du sieur Comte de Warfuzée. Signé
du mesme.

*Ferdinand par la grace de Dieu Archevesque
Electeur de Cologne, Evesque de Liege, &c.
Duc de Bavieres.*

NOble, cher & feal. Ayant entendu de
vostre bouche par le present porteur, & veu l'es
crit qu'il nous a donné de vostre part, Nous
vous avons voulu declarer par cette, que le
zele que tesmoignez pour l'avancement de
nostre service, Nous est agreable, & que ne
manquerons à le reconnoistre, & faire de no
stre costé ce qui sera trouvé expedient, com
me vous diraplus amplement le present por
teur. Cependant prions Dieu qu'il vous ayt
en sa sainte garde. De Bonne ce quatriesme
d'Avril mil six cens trente-sept.

FERDINAND.

*Copie d'une lettre envoyée par le Baron de Holling
hoven, Oncle de Ferdinand, Evesque de Liege*

Monsieur, Vous verrez par celle que S. A.
vous escrit, qu'elle a pour agreable le ze
le & ferveur que tesmoignez à son service, le

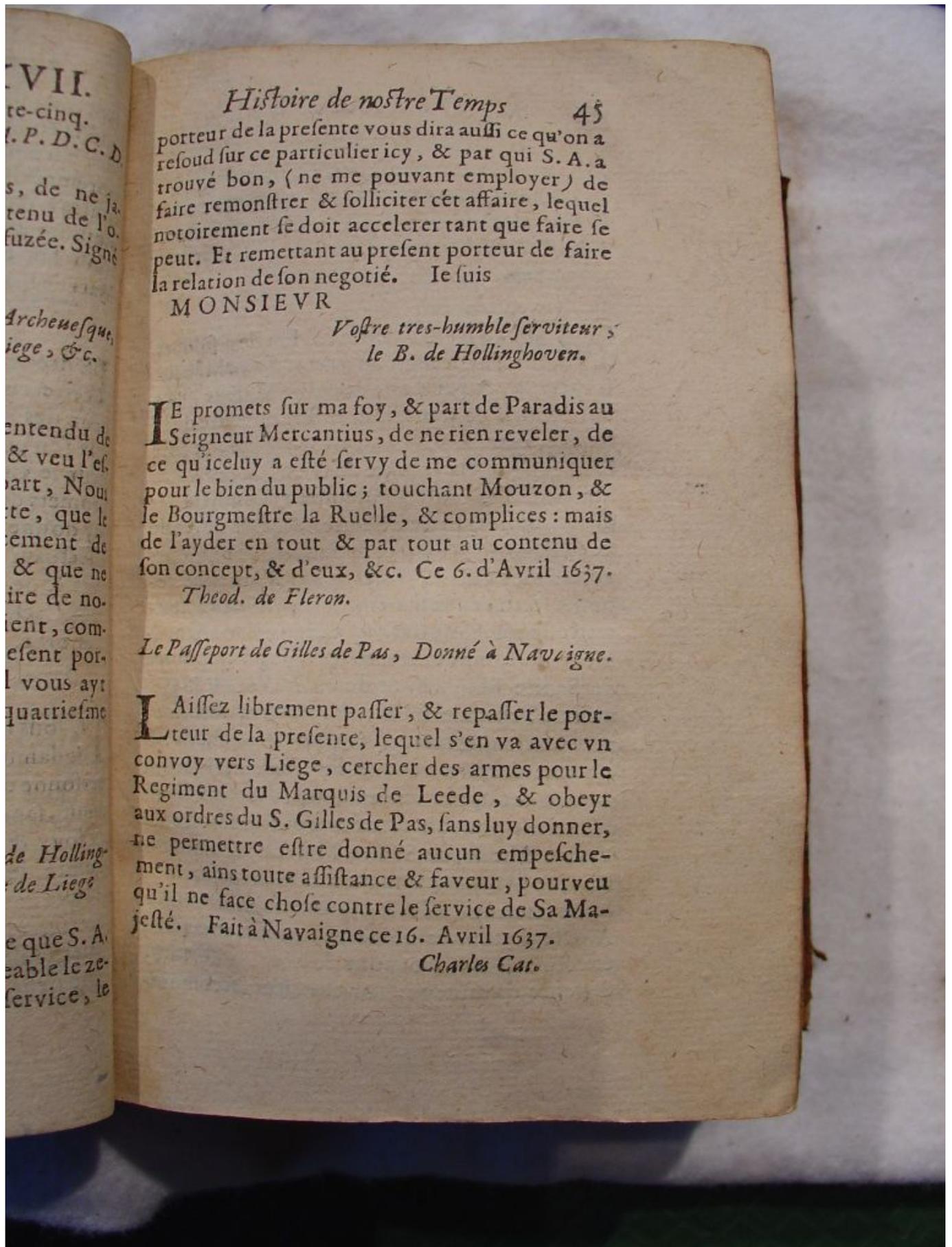
porteur
refoud
trouvé
faire r
notoire
peut.
la relat
M C

IE p
Seig
ce qu
pour le
le Bou
de l'ay
son cor
Th

Le Pass

LAif
teur
convoy
Regime
aux ord
ne perm
ment, a
qu'il ne
jesté.

1637_045.jpg



Histoire de nostre Temps 45

porteur de la presente vous dira aussi ce qu'on a
resoud sur ce particulier icy, & par qui S. A. a
trouvé bon, (ne me pouvant employer) de
faire remonstrer & solliciter cét affaire, lequel
notoirement se doit acclerer tant que faire se
peut. Et remettant au present porteur de faire
la relation de son negocié. Je suis

MONSIEVR

*Vostre tres-humble serviteur ;
le B. de Hollinghoven.*

LE promets sur ma foy, & part de Paradis au
Seigneur Mercantius, de ne rien reveler, de
ce qu'iceluy a esté servy de me communiquer
pour le bien du public; touchant Mouzon, &
le Bourgmestre la Ruelle, & complices: mais
de l'ayder en tout & par tout au contenu de
son concept, & d'eux, &c. Ce 6. d'Avril 1637.

Theod. de Fleron.

Le Passeport de Gilles de Pas, Donné à Navaigne.

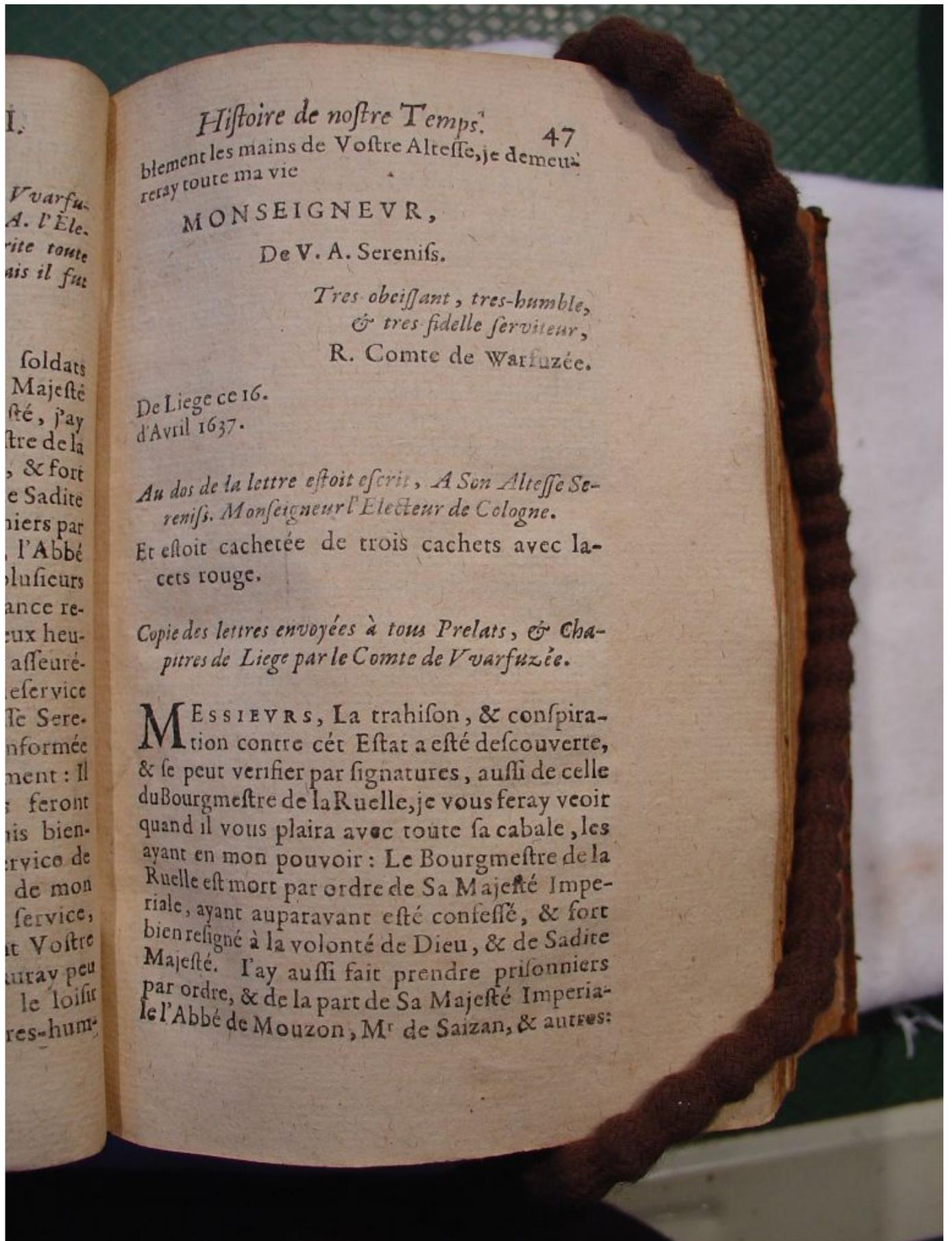
LAissez librement passer, & repasser le por-
teur de la presente, lequel s'en va avec vn
convoy vers Liege, chercher des armes pour le
Regiment du Marquis de Leede, & obeyr
aux ordres du S. Gilles de Pas, sans luy donner,
ne permettre estre donné aucun empesche-
ment, ains toute assistance & faveur, pourveu
qu'il ne face chose contre le service de Sa Ma-
jesté. Fait à Navaigne ce 16. Avril 1637.

Charles Cat.

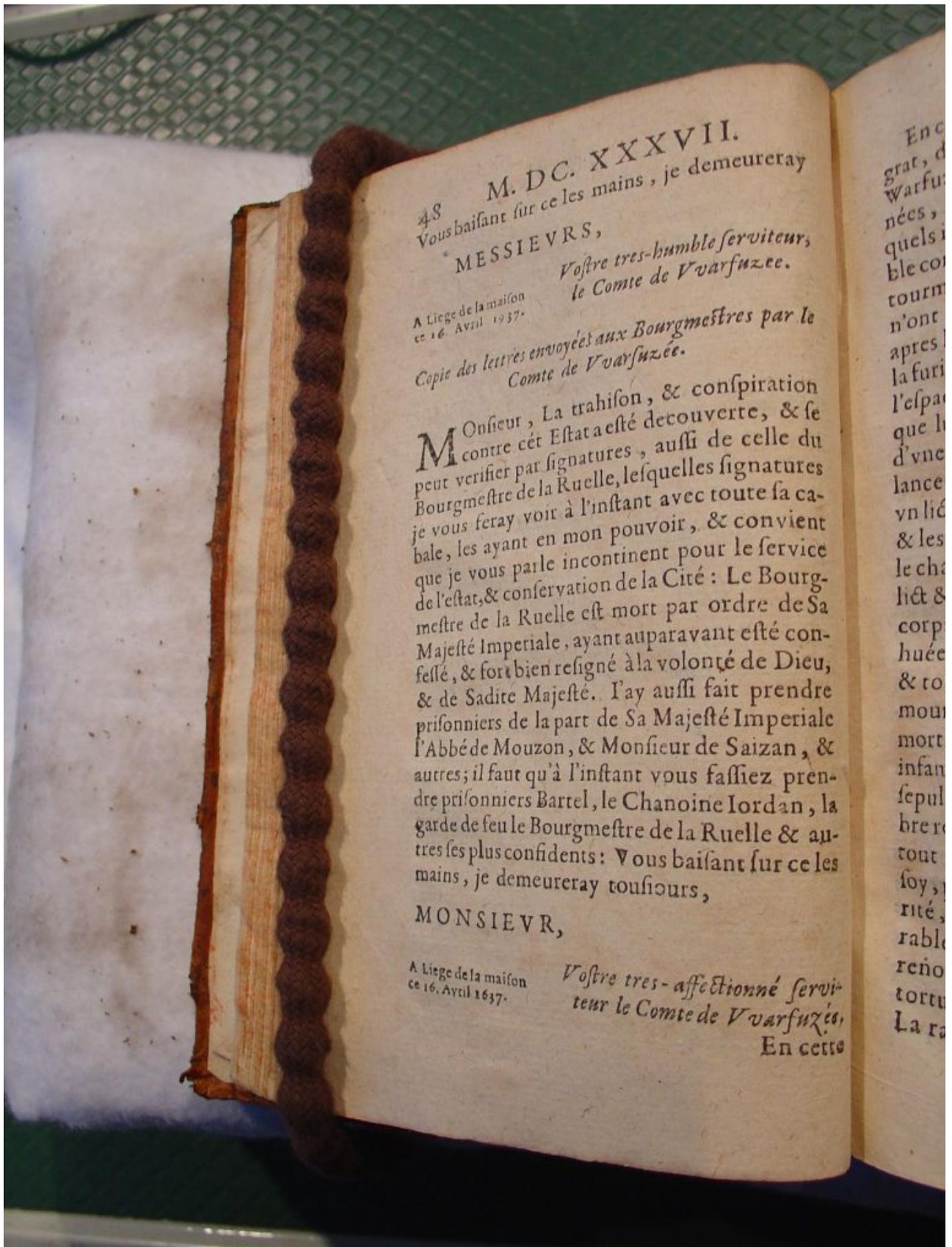
1637_046.jpg



1637_047.jpg



1637_048.jpg



48 M. DC. XXXVII.
Vous baissant sur ce les mains, je demeureray
MESSIEURS,

A Liege de la maison
ce 16. Avril 1637.

Vostre tres-humble serviteur,
le Comte de Vvarfuzée.

Copie des lettres envoyées aux Bourgmestres par le
Comte de Vvarfuzée.

Monsieur, La trahison, & conspiration
contre cet Estat a esté decouverte, & se
peut verifier par signatures, aussi de celle du
Bourgmestre de la Ruelle, lesquelles signatures
je vous feray voir à l'instant avec toute sa ca-
bale, les ayant en mon pouvoir, & convient
que je vous parle incontinent pour le service
de l'estat, & conservation de la Cité: Le Bourg-
mestre de la Ruelle est mort par ordre de Sa
Majesté Imperiale, ayant auparavant esté con-
fessé, & fort bien resigné à la volonté de Dieu,
& de Sa dite Majesté. J'ay aussi fait prendre
prisonniers de la part de Sa Majesté Imperiale
l'Abbé de Mouzon, & Monsieur de Saizan, &
autres; il faut qu'à l'instant vous fassiez pren-
dre prisonniers Bartel, le Chanoine Jordan, la
garde de feu le Bourgmestre de la Ruelle & au-
tres ses plus confidants: Vous baissant sur ce les
mains, je demeureray toujours,

MONSIEUR,

A Liege de la maison
ce 16. Avril 1637.

Vostre tres-affectionné servi-
teur le Comte de Vvarfuzée,
En cette

En c
grat, d
Warfu
nées,
quels i
ble co
tourm
n'ont
apres
la furi
l'espa
que l
d'une
lance
vn lie
& les
le cha
liet &
corp
huée
& to
mou
mort
infan
sepul
bre r
tout
foy,
rité,
rable
reño
tortu
La ra

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan